

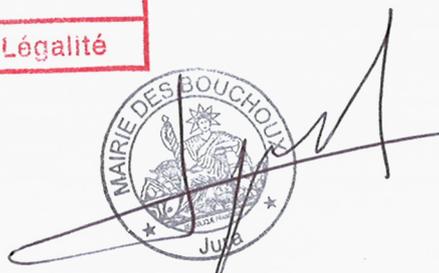
PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune des BOUCHOUX

II - Projet d'Aménagement et de Développement Durables / PADD



- Révision prescrite le 27.01.2010
- Dossier arrêté le 13.07.2012
- Mise à l'enquête publique du 02.11.2012 au 03.12.2012
- PLU approuvé le 31.01.2013



Agence de Dole
9 avenue Aristide Briand – 39 100 DOLE
☎ 03.84.82.24.79.
Fax : 03.84.82.14.42.

Siège social : Maison de l'habitat
32 rue Rouget de Lisle – 39 000 LONS LE SAUNIER
☎ 03.84.86.19.10.
Fax : 03.84.86.19.19.
Email : contact@jurahabitat.fr

Agence de Saint-Claude
9 rue de la Poyat – 39 200 ST CLAUDE
☎ 03.84.45.17.66.
Fax : 03.84.45.10.46.

SCIENCES ENVIRONNEMENT
Bureau d'études Eau, Environnement, Géologie,
Déchets, Assainissement



6, boulevard DIDEROT - 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.60
www.sciences-environnement.fr/
SCIENCES-ENVIRONNEMENT@wanadoo.fr

PROJET DE TERRITOIRE	7
AVANT PROPOS	9
UN PROJET PARTAGE, RAISONNE ET EQUILIBRE	11
LES OBJECTIFS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE	11
ARTICULATION ENTRE PROJET DE TERRITOIRE ET PROJET COMMUNAL	13
OBJECTIF 1.1 PERENNISER LES FILIERES AGRICOLE ET SYLVICOLE POUR QU'ELLES GARDENT UNE PLACE ACTIVE	15
ACTION N°1 : CONFORTER L'ACTIVITE AGRICOLE	16
Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement	16
Reconnaître et préserver le potentiel agricole	16
ACTION N°2 : DONNER A LA FILIERE BOIS LES MOYENS DE SE STRUCTURER ET SE DEVELOPPER	16
Faire en sorte que la forêt s'exploite dans les meilleures conditions	16
Assurer le maintien et le développement des acteurs de la filière bois sur le territoire	16
OBJECTIF 1.2 CONFORTER L'ACTIVITE TOURISTIQUE EN AFFIRMANT SON ROLE MAJEUR DANS L'ECONOMIE LOCALE	17
ACTION N°1 : IMAGE - RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE ET L'IMAGE QUE L'ON VEUT EN VEHICULER	17
ACTION N°2 : HEBERGEMENT - DEVELOPPER ET REQUALIFIER L'OFFRE D'HEBERGEMENT EN ACCORD AVEC LES NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION ET LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE	17
ACTION N°3 : OFFRE D'ACTIVITES - MODERNISER L'OFFRE TOURISTIQUE DANS LE CADRE D'UN TOURISME DURABLE, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET CULTUREL	18
Restructurer l'offre nordique	18
Développer un tourisme 4 saisons qui s'appuie sur le patrimoine naturel et culturel	18
ACTION N°4 : SERVICES ET EQUIPEMENTS - DEVELOPPER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS CORRESPONDANTS AUX NOUVELLES EXIGENCES	19
ACTION N°5 : CADRE DE VIE - GARANTIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE, COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	19
OBJECTIF 1.3 PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES ET L'ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJET	21
ACTION N°1 : MAINTENIR ET PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES	21
ACTION N°2 : ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITES PORTEUSES D'EMPLOIS PAR LE DEVELOPPEMENT DES NTIC	21
OBJECTIF 2.1 REPARTIR SUR LE TERRITOIRE UNE OFFRE EN LOGEMENT REpondant AUX BESOINS DE TOUS	23
ACTION N°1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT REpondant AUX BESOINS DE TOUS	23
ACTION N°2 : REPARTIR L'OFFRE DE LOGEMENT DE MANIERE RAISONNEE ET EQUILIBREE	24
OBJECTIF 2.2 RENFORCER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES, AINSI QUE LE LIEN SOCIAL	25
ACTION N°1 : RENFORCER L'OFFRE EN SERVICES A LA PERSONNE	25
ACTION N°2 : MAINTENIR L'OFFRE EN COMMERCES DE PROXIMITE	26

ACTION N°3 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL	26
OBJECTIF 2.3 OPTIMISER LES ACCES AU TERRITOIRE, CONNEXIONS ET DEPLACEMENTS A L'INTERIEUR DU TERRITOIRE	27
ACTION N°1 : ASSURER LES DEPLACEMENTS VERS ET A TRAVERS LE TERRITOIRE	28
ACTION N°2 : ASSURER L'EFFICACITE DES DEPLACEMENTS INTRA-VILLAGES	28
OBJECTIF 3.1 VALORISER LES PAYSAGES NATURELS ET BATIS, COMPOSANTS ESSENTIELS DE L'IDENTITE TERRITORIALE	29
ACTION N°1 : PRENDRE EN COMPTE LES PAYSAGES NATURELS, DANS TOUTE LEUR DIMENSION	29
ACTION N°2 : VALORISER LES PAYSAGES BATIS	29
OBJECTIF 3.2 PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES, SUPPORTS DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE	31
ACTION N°1 : MAINTENIR LA BIODIVERSITE	31
ACTION N°2 : AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE	31
Préserver les ressources naturelles : eau, sol, énergie	31
Prendre en compte les risques	31
DECLINAISON COMMUNALE DU PROJET DE TERRITOIRE	33
OBJECTIF 1.1 PERENNISER LES FILIERES AGRICOLE ET SYLVICOLE	35
ACTION N°1 : CONFORTER L'ACTIVITE AGRICOLE, FORCE DE LA COMMUNE	36
Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement	36
Reconnaître et préserver le potentiel agricole	36
ACTION N°2 : DONNER A LA FILIERE BOIS LES MOYENS DE SE STRUCTURER ET SE DEVELOPPER	36
Faire en sorte que la forêt s'exploite dans les meilleures conditions	36
Assurer le maintien et le développement des acteurs de la filière bois sur le territoire	36
OBJECTIF 1.2 CONFORTER L'ACTIVITE TOURISTIQUE	37
ACTION N°1 : RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE ET SON IMAGE	38
Créer une véritable porte d'entrée ouest sur le territoire des Hautes Combes	38
ACTION N°2 : DEVELOPPER ET REQUALIFIER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	38
Accentuer la diversité de l'offre d'hébergement	38
Développer l'accueil des camping-caristes	38
ACTION N°3 : MODERNISER L'OFFRE TOURISTIQUE	39
Soutenir la création et le développement d'itinéraires phares de découverte qui porte l'image du territoire et correspondent à son positionnement	39
Développer la randonnée VTT	39
Poursuivre le développement de l'agri-tourisme	39
ACTION N°4 : DEVELOPPER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS	39
Créer des équipements et aménagements de qualité et partagés	39
Améliorer l'accessibilité, la lisibilité et le stationnement	39
ACTION N°5 : POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DU CADRE DE VIE	40
OBJECTIF 1.3 PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES ET L'ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJET	41

<u>ACTION N°1 : MAINTENIR ET PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES*</u>	<u>41</u>
<u>ACTION N°2 : ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITES PORTEUSES D'EMPLOIS PAR LE DEVELOPPEMENT DES NTIC</u>	<u>41</u>
<hr/>	
<u>OBJECTIF 2.1 PROPOSER UNE OFFRE EN LOGEMENTS ADAPTEE, REpondant AUX BESOINS DE TOUS ET RESPECTUEUSE DES SPECIFITES COMMUNALES</u>	<u>43</u>
<u>ACTION N°1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS REpondant A TOUS</u>	<u>44</u>
<u>ACTION N°2 : DEVELOPPER LE PARC DE LOGEMENTS DE MANIERE RATIONNELLE, MAITRISEE ET DURABLE</u>	<u>44</u>
<u>OBJECTIF 2.1 RENFORCER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES, AINSI QUE LE LIEN SOCIAL</u>	<u>45</u>
<u>ACTION N°1 CONSERVER LES SERVICES DE SANTE SUR LE POLE LES BOUCHOUX – LA PESSE</u>	<u>46</u>
<u>ACTION N°2 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL</u>	<u>46</u>
<u>ACTION N°3 : PROMOUVOIR LES DEPLACEMENTS DOUX, GARANT D'UNE COHESION DU CENTRE BOURG</u>	<u>46</u>
<u>ACTION N°4 : MAINTENIR L'OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITE</u>	<u>46</u>
<u>OBJECTIF 3.1 VALORISER LES PAYSAGES</u>	<u>47</u>
<u>ACTION N°1 : PRENDRE EN COMPTE LES PAYSAGES NATURELS, DANS TOUTE LEUR DIMENSION</u>	<u>48</u>
<u>ACTION N°2 : VALORISER LES PAYSAGES URBAINS</u>	<u>48</u>
<u>OBJECTIF 3.2 PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES</u>	<u>49</u>
<u>ACTION N°1 : MAINTENIR LA BIODIVERSITE</u>	<u>50</u>
<u>ACTION N°2 : AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE</u>	<u>50</u>
Préserver les ressources naturelles : sol, eau, énergie	50
Prendre en compte les risques et les nuisances	50

Communes de

**Bellecombe,
Les Bouchoux,
Les Molunes,
Les Moussières**

**Projet de
territoire**

Avant Propos

Un projet partagé, raisonné et équilibré

Les orientations de développement, d'aménagement, d'urbanisme ont fait l'objet de réunions de travail, de débats, entre élus, représentants des forces vives, des 5 communes constituant le cœur du territoire des Hautes-Combes :

- Bellecombe
- La Pesse
- Les Bouchoux
- Les Moussières
- Les Molunes

Ces 5 communes se sont engagées de manière plus ou moins concomitante dans la révision ou l'élaboration de leur document d'urbanisme : 4 communes engagées dans un groupement de commande (Les Moussières, Les Bouchoux, Bellecombe, Les Molunes) et la commune de la Pesse, participante aux groupes de travail sur l'avenir commun du territoire.

Elles ont une identité commune et appartiennent à un territoire très nettement identifié. Elles partagent des préoccupations sur l'évolution de ce territoire, sur la place de l'agriculture, du tourisme dans le panorama économique de demain, sur la tendance à la disparition des services, sur les risques sociaux, environnementaux et identitaire d'une résidentialisation du territoire, sur l'intégration du territoire des Hautes Combes dans la grande communauté de communes « Haut-Jura – Saint-Claude » .

Les orientations d'aménagement et d'urbanisme du PADD des Bouchoux résultent de ce travail en commun.

Afin de faire vivre le territoire, le maintien de la population et l'accueil de nouveaux habitants forment un objectif central : attirer et retenir les jeunes, les actifs, les cadres et les entrepreneurs mais également les seniors qui veulent rester ou revenir au pays, faciliter les brassages de populations et favoriser la mobilité, de façon générale : maintenir et consolider l'attractivité du territoire.

Les objectifs en matière de développement démographique

(hors commune de la Pesse)

Un maintien de la population avec une possibilité de croissance démographique sont nécessaires pour assurer la viabilité du territoire. La dispersion de l'habitat, la longueur des voiries, les services et les équipements coutent cher. « *Il semble difficile de conserver un si gros bateau avec un si petit équipage* ».

Toutefois, il ne faut pas chercher à attirer de la population à tout prix, au risque de créer des situations de précarisation : accès à l'emploi, coût de la vie supérieur à d'autres territoires (déplacement, chauffage...).

Dans les années à venir, l'augmentation des coûts de transports va sûrement amener les gens à habiter au plus près de leur lieu de travail. Sur le territoire, il ne doit donc pas avoir développement démographique sans développement économique (maintien des entreprises existantes et créations de nouvelles), et redéploiement des équipements (scolaires, médicaux,...).

L'objectif pour le territoire est d'assurer un développement démographique pour le faire vivre et non pour en faire des villages dortoirs.

L'hypothèse est fixée à une **augmentation démographique de 5 à 10% sur 15 ans**.

Articulation entre projet de territoire et projet communal

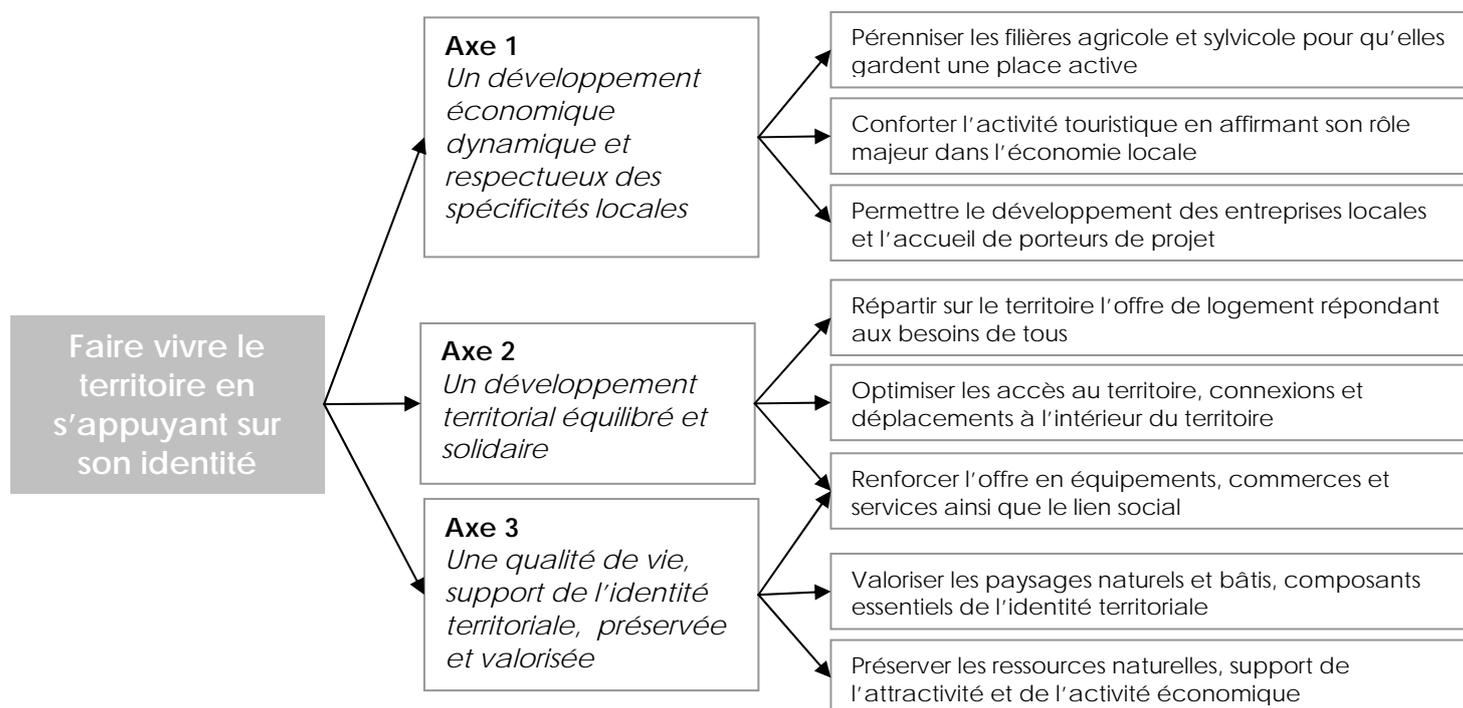
Le PADD est structuré en 2 parties :

- Le **projet de territoire** défini par les 5 communes
- La **déclinaison communale** du projet de territoire.

Le projet de territoire a pour objectif de répondre à une ambition forte définie par les élus : **faire vivre le territoire en s'appuyant sur son identité, conserver un territoire vivant et attractif.**

Le projet de territoire est structuré autour du développement durable : la stratégie de développement élaborée vise à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables aux activités.

Ainsi pour répondre à cette ambition de, le projet de territoire repose sur 3 axes stratégiques :



Axe 1 : Un développement économique dynamique et respectueux des spécificités locales

Le territoire des Hautes Combes s'est toujours appuyé sur un développement économique endogène permettant d'offrir des emplois à la population locale. Cette économie est néanmoins en cours de mutation et l'enjeu est de s'y adapter.

D'autre part le territoire bénéficie d'atouts majeurs par sa situation à proximité de pôles urbains de diverses importances. A partir de ces atouts indéniables, en plus de consolider les filières locales, il s'agit d'ouvrir le territoire afin de diversifier et de consolider l'économie territoriale.

Axe 2 : Un développement territorial équilibré et solidaire

Le territoire est multipolaire et rural. L'objectif est de renforcer l'équilibre entre les différents pôles qui le composent tout en affirmant la vocation différenciée de chacun, et d'assurer à tous les habitants des Hautes Combes les mêmes possibilités d'épanouissement et d'expression, dans le cadre d'une solidarité territoriale renforcée.

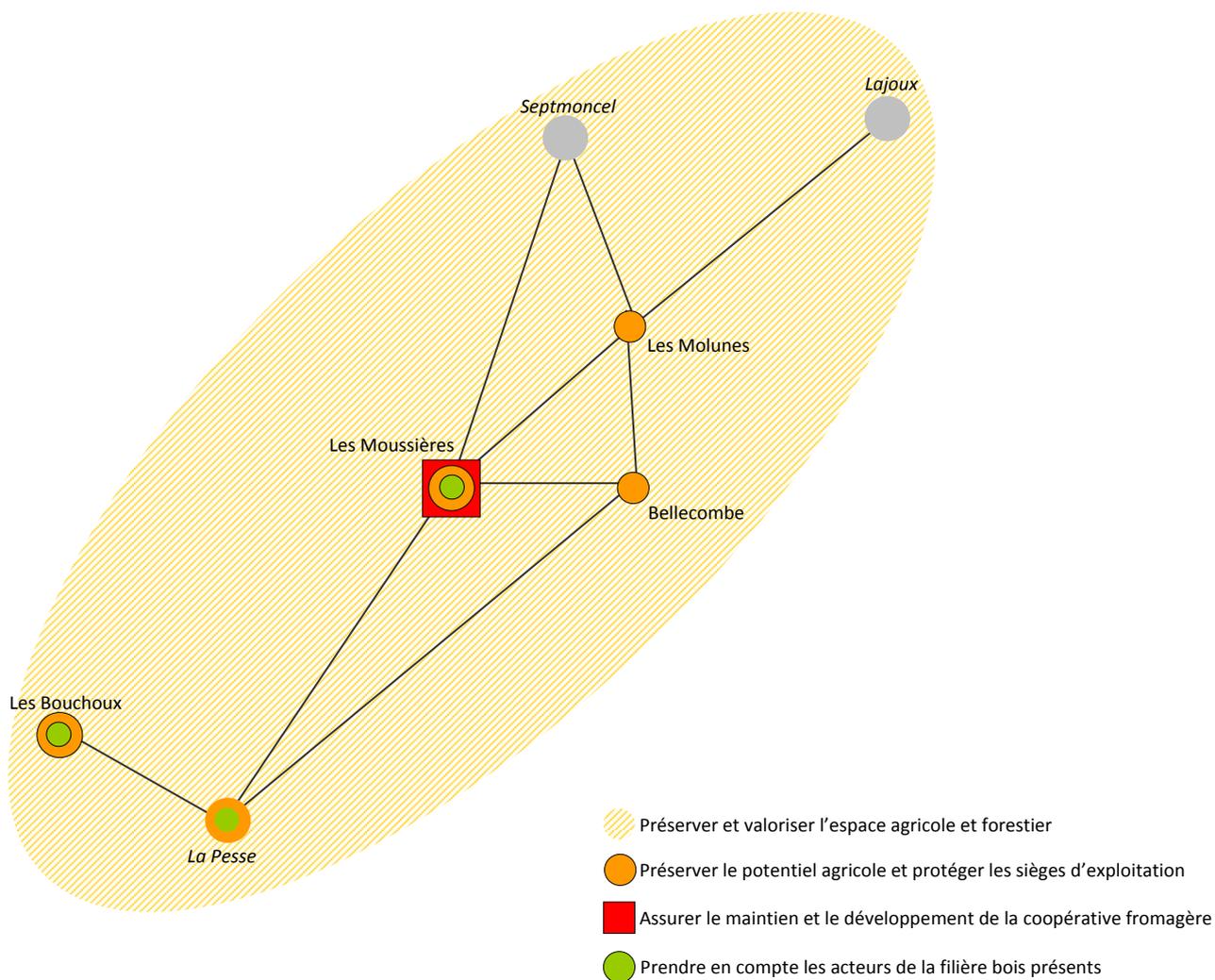
Axe 3 : Une qualité de vie, support de l'identité territoriale, préservée et valorisée

Le territoire possède un cadre de vie de grande qualité qui est le support de son identité. Il doit ainsi être préservé, mais aussi et surtout valorisé pour être un des fondements de l'attractivité.

Le cadre de vie valorisé ne passe pas seulement par la préservation des richesses naturelles, patrimoniales et paysagères, mais aussi par une offre de services et équipements satisfaisante et accessible à tous (axe 2).

OBJECTIF 1.1 | PERENNISER LES FILIERES AGRICOLE ET SYLVICOLE POUR QU'ELLES GARDENT UNE PLACE ACTIVE

Conforter l'activité agricole et sylvicole



Action n°1 : Conforter l'activité agricole

Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement

- Appliquer, au minimum, le principe de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Prendre en compte les circulations agricoles, notamment dans la localisation des projets
- Mettre en place un zonage et un règlement adaptés permettant le développement des exploitations et la diversification de leur activité
- Trouver et développer des synergies entre les différentes formes d'agriculture et activités touristiques (vitrines, points de vente, circuits courts avec la restauration locale par exemple, ...)
- Assurer l'intégration de l'activité dans le paysage pour la rendre attractive et conforter son image en tant que composante essentielle et identitaire du territoire
- Assurer le maintien et le développement de la coopérative des Moussières
- Permettre le changement de destination des anciennes fermes ne présentant plus d'intérêt agricole

Reconnaître et préserver le potentiel agricole

- Reconnaître l'espace agricole à travers un zonage cohérent et fonctionnel en maintenant la continuité des zones agricoles, sans enclave.
- Préserver les meilleures terres, comme les prés de fauche, en trouvant des terrains pour l'urbanisation les moins impactants pour l'agriculture
- Limiter l'étalement linéaire de l'urbanisation et le mitage de l'espace

Action n°2 : Donner à la filière bois les moyens de se structurer et se développer

Faire en sorte que la forêt s'exploite dans les meilleures conditions

- Prendre en compte les dessertes forestières et places de dépôts existantes ou programmées dans les projets
- Intégrer les besoins en termes de desserte et de place de dépôt dans les projets communaux

Assurer le maintien et le développement des acteurs de la filière bois sur le territoire

- Permettre la modernisation et le développement des industries de transformation du bois en prenant en compte les entreprises de la filière bois existantes et leurs besoins
- Permettre l'installation d'entreprises de la filière au plus près de la ressource (exploitation et certaines premières transformations)
- Assurer l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments d'activité et leurs abords
- Développer l'usage du bois pour la production d'énergie et la construction en encourageant les formes d'architecture basées sur le bois et l'utilisation de l'énergie bois

OBJECTIF 1.2 | CONFORTER L'ACTIVITE TOURISTIQUE EN AFFIRMANT SON ROLE MAJEUR DANS L'ECONOMIE LOCALE

Action n°1 : Image - renforcer l'identité du territoire et l'image que l'on veut en véhiculer

- Créer une synergie autour de l'activité touristique en associant l'ensemble des acteurs (agriculteurs, artisans, commerçants, habitants,...)
- Faire changer les mentalités afin que le tourisme soit reconnu par tous comme une économie à part entière, générant des emplois et des revenus
- Promouvoir et renforcer la qualité, la convivialité et le lien social dans l'accueil : hébergement, services, équipements
- Faire évoluer l'offre d'activités
- Assurer un développement touristique « diffus » et de qualité, qui s'intègre et respecte les paysages naturels et bâtis
- Proposer une offre qui s'appuie sur l'identité culturelle, artisanale et patrimoniale du territoire
- Promouvoir et renforcer la qualité du cadre de vie
- Mettre en évidence la complémentarité avec les offres alentour : ski alpin aux Rousses, loisirs nautiques dans le pays des Lacs, tourisme culturel et industriel à Saint-Claude, Suisse, Pays de Gex,...

Action n°2 : Hébergement - développer et requalifier l'offre d'hébergement en accord avec les nouveaux modes de consommation et les spécificités du territoire

- Attirer les initiatives privées en communiquant sur une image claire et partagée, correspondant aux réalités locales
- Maintenir une diversité dans l'offre d'hébergement tout en la rendant plus lisible
- Développer l'offre « thématique » des hébergements, notamment en lien avec le développement de l'agritourisme
- Développer les chambres d'hôtes permettant l'établissement de relations entre le touriste, le territoire, sa culture et ses habitants
- Permettre le développement de structures hôtelières sous réserve de l'adéquation des projets avec l'identité du territoire
- Maitriser le développement des hébergements ne valorisant pas le territoire
- Relever le niveau global de qualité du parc par la création d'hébergements de qualité, où « qualité » est synonyme de : convivialité, art de vivre, partage, authenticité, ...
- Diversifier l'offre d'hébergements pour pouvoir accueillir la clientèle tout au long de l'année et sur des séjours de durées variées

Action n°3 : Offre d'activités - moderniser l'offre touristique dans le cadre d'un tourisme durable, respectueux de l'environnement naturel et culturel

Restructurer l'offre nordique

- Renforcer l'attractivité des sites nordiques en évitant la multiplication des sites et en identifiant clairement des portes d'entrées et des points de départ avec services (marchands et non marchands : stationnement, vestiaires, douches, achat/location de matériel, possibilité de locaux)
- S'adapter à l'émergence de nouvelles pratiques de loisirs de neige (raquette, luge, snowkite, patin à glace, parcours de découverte, sentiers thématiques, ...)
- Développer les offres alternatives pour palier au manque de neige, en lien avec le développement des activités culturelles, artisanales et patrimoniales
- Décloisonner le secteur touristique en faisant en sorte qu'il garde une double vocation : de loisirs pour une population de proximité, et de tourisme pour une population extérieure, contribuant du même coup au maintien des populations locales
- Repenser la structure et le fonctionnement du domaine skiable : rechercher les itinéraires les mieux enneigés naturellement.

Développer un tourisme 4 saisons qui s'appuie sur le patrimoine naturel et culturel

- Poursuivre l'aménagement et l'équipement du milieu naturel pour la pratique des loisirs et des sports grâce à des aménagement fonctionnels, de qualité et bien entretenus, en dosant prudemment leur nombre pour ne pas "suréquiper" le territoire.
- Développer les itinéraires cyclotouristes
- Confirmer la notoriété de la GTJ en améliorant la qualité des itinéraires et des prestations à ses abords
- Créer des équipements ou des lieux spécifiquement dédiés à des animations et à l'accueil, autour des thèmes de la nature, des loisirs, de l'initiation à l'environnement, etc
- Développer les activités alternatives et complémentaires pour palier aux aléas climatiques
- Soutenir la création et le développement d'itinéraires phares de découverte qui portent l'image du territoire et correspondent à son positionnement
- Recentrer certains sentiers sur les villages afin d'inciter les touristes à découvrir l'habitat, le patrimoine, les activités artisanales, les commerces...
- Développer l'agritourisme :
 - . faciliter le maintien d'une activité agricole par une diversification des revenus (gîtes à la ferme, vente directe, visites,...)
 - . créer des liens entre la filière tourisme et la filière agricole par la qualification d'une offre produit de niche répondant à l'attente d'une clientèle spécifique

Action n°4 : Services et équipements - développer les services et équipements correspondants aux nouvelles exigences

- Développer l'offre de services :
 - . petite enfance : crèche, halte garderie, ALSH
 - . santé : maison de santé
 - . services bancaires
- Assurer le maintien et le développement des commerces de proximité
- S'assurer de la polyvalence d'usage et de la réversibilité des équipements de loisir
- Créer des conditions de stationnement satisfaisantes pour tous, en proposant des sites adaptés et de qualité
- Créer ou revaloriser des liaisons (piétonnes, cyclistes, ...) entre les pôles d'intérêt
- Adopter une signalétique commune et efficace pour rendre l'offre globale lisible
- Améliorer l'accessibilité des équipements et aménagements aux personnes à mobilité réduite

Action n° 5 : Cadre de vie - garantir la qualité du cadre de vie, composante essentielle de l'attractivité du territoire

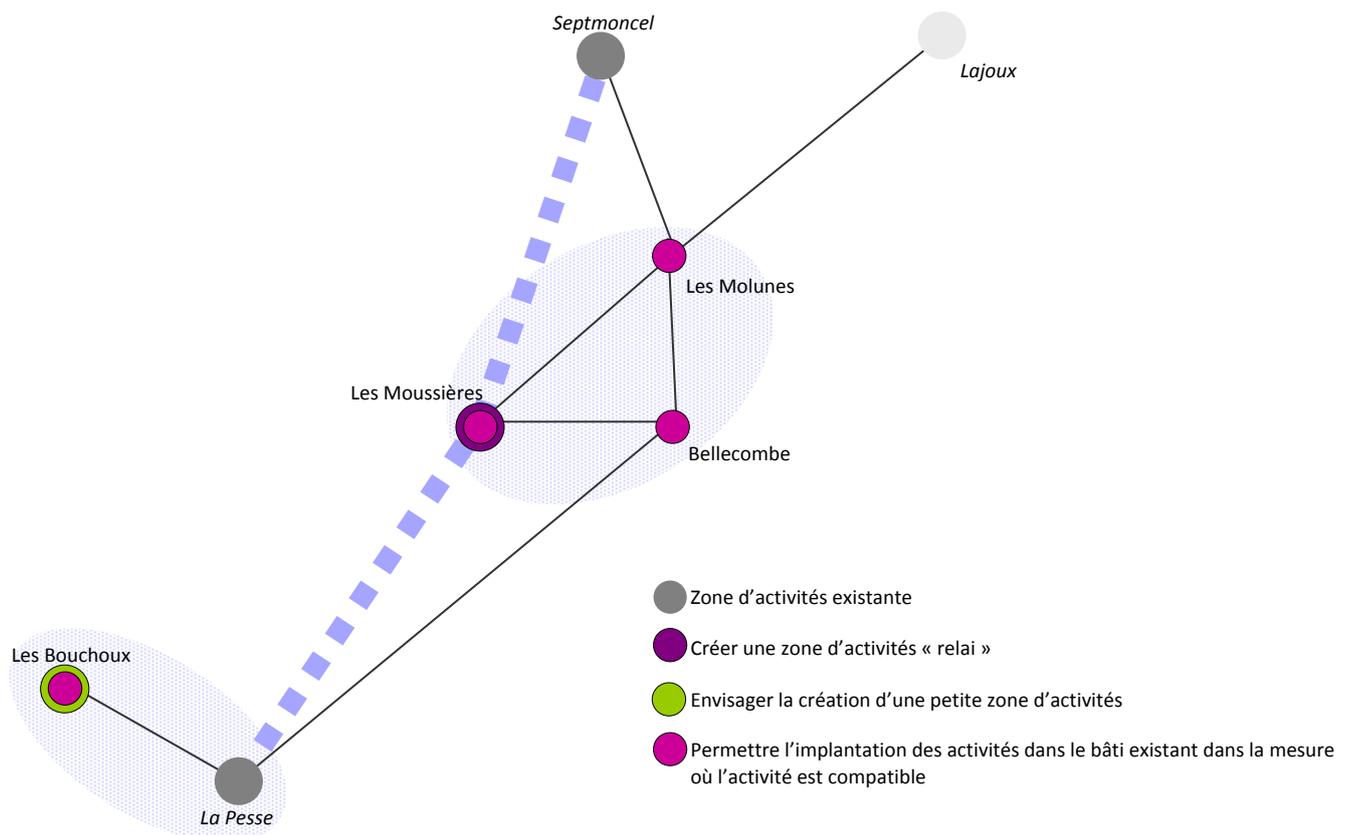
- Poursuivre la mise en valeur des paysages naturels, composante essentielle de l'attrait des Hautes Combes, notamment à travers le maintien de l'agriculture et des espaces ouverts
- Maitriser l'urbanisation et empêcher la banalisation des territoires et des paysages par un souci constant d'intégration architecturale, paysagère, urbaine et environnementale des constructions
- Poursuivre la mise en valeur du patrimoine traditionnel des Hautes Combes : fermes, patrimoine religieux, ...
- Intégrer les activités économiques, vitrine du territoire : bâtiments d'activité, exploitations agricoles, commerces, ...
- Valoriser les spécificités des communes :
 - . mettre en valeur les entrées de villages
 - . créer ou revaloriser des espaces publics, lieux de vie et de rencontres

OBJECTIF 1.3 | PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES ET L'ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJET

Action n°1 : Maintenir et permettre le développement des entreprises locales

- Permettre aux petites activités artisanales de s'implanter dans le bâti existant moyennant le respect du voisinage et du bâti traditionnel
- Créer une zone d'activité « relais » aux Moussières, entre celles de la Pesse et de Septmoncel, pour l'accueil d'entreprises incompatibles avec le voisinage des zones habitées
- Envisager la création d'une petite zone d'activités aux Bouchoux, le long de l'axe Saint-Claude – Bellegarde, au hameau de Desertin par exemple.

Maintenir et permettre le développement des entreprises locales



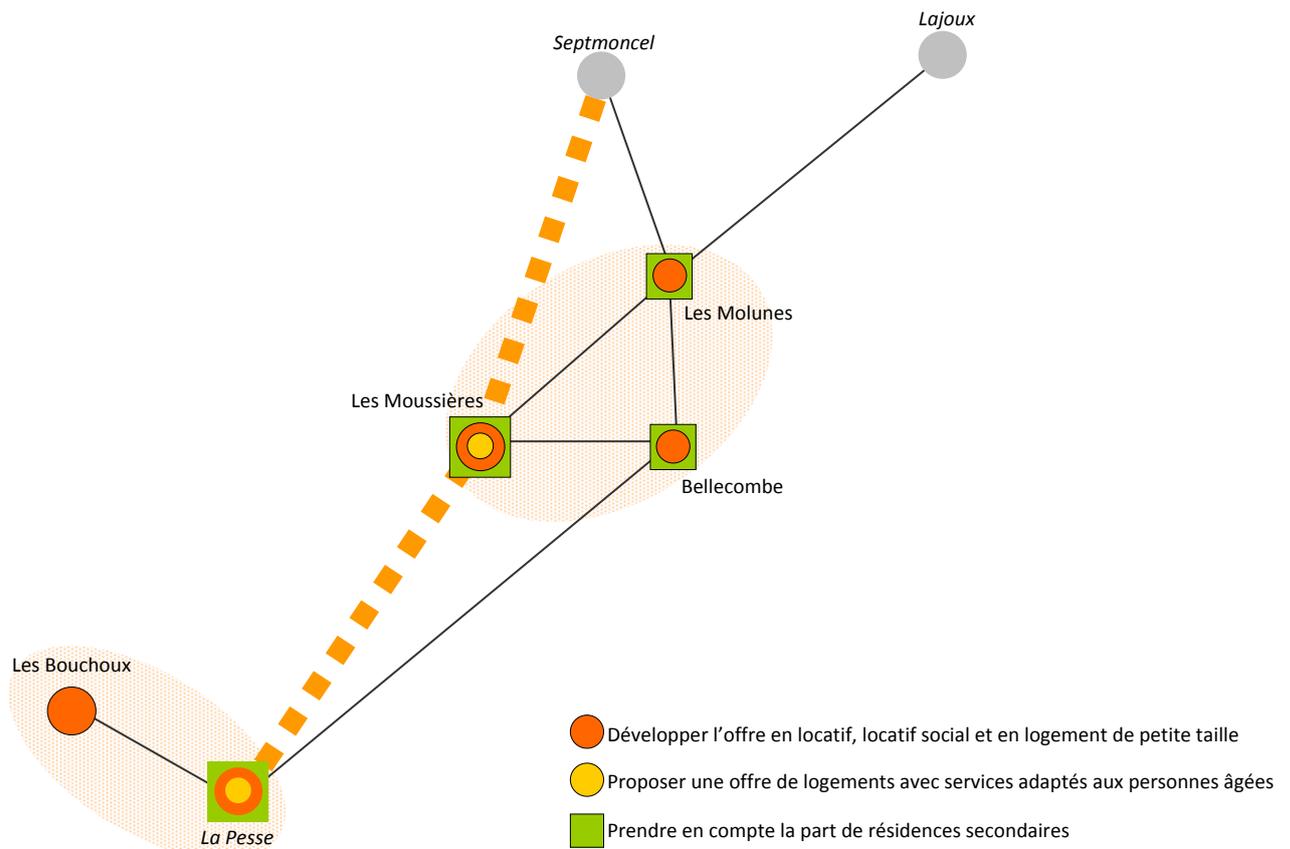
Action n°2 : Accueillir de nouvelles activités porteuses d'emplois par le développement des NTIC

- Valoriser la bonne position géographique du territoire et sa proximité avec plusieurs grands pôles urbains
- Développer les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- Permettre l'implantation d'entreprises utilisant les NTIC

OBJECTIF 2.1 | REPARTIR SUR LE TERRITOIRE UNE OFFRE EN LOGEMENT REpondant AUX BESOINS DE TOUS

Action n°1 : Développer une offre de logement répondant aux besoins de tous

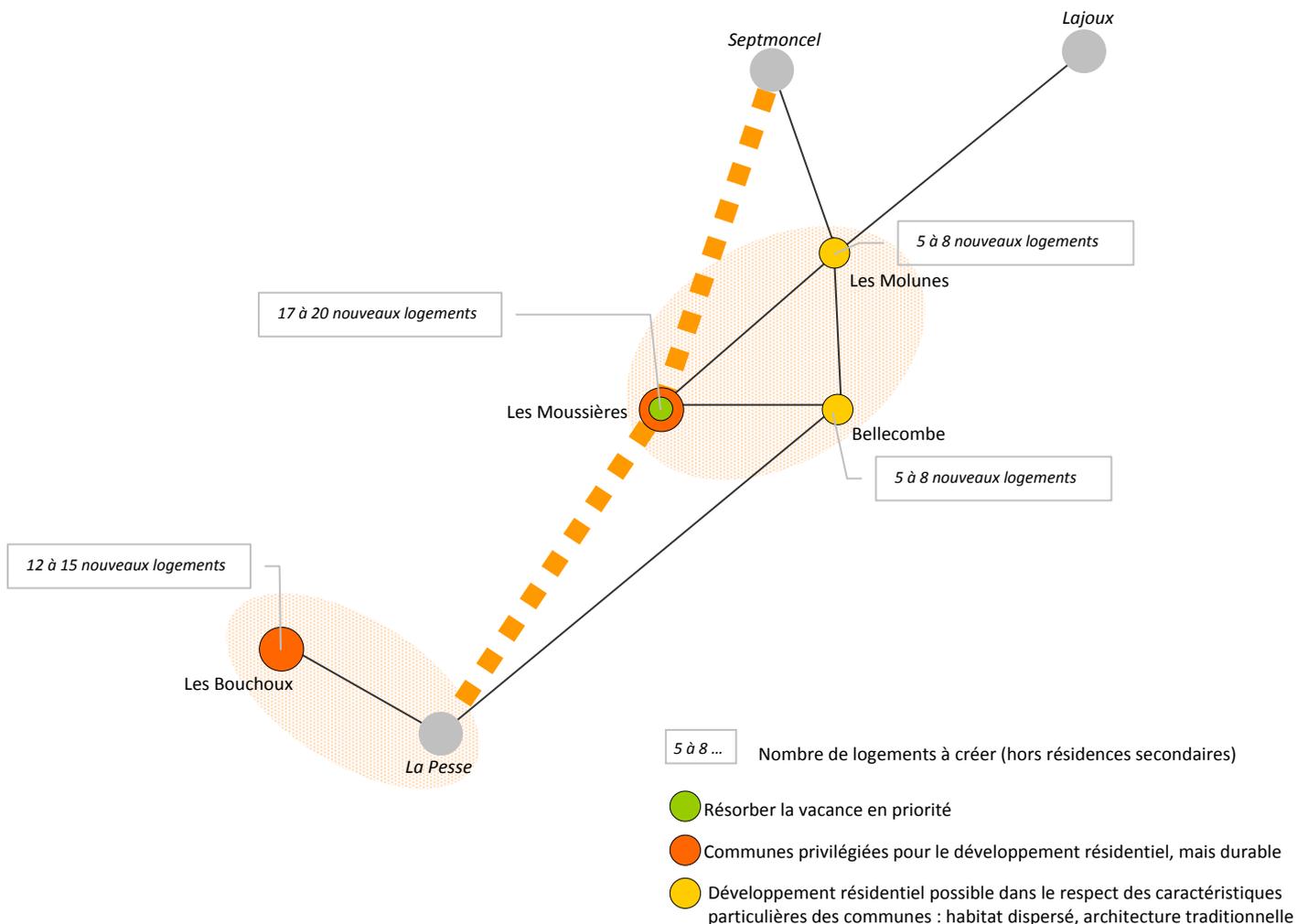
Développer une offre de logements répondant à tous



- Créer 40 à 50 résidences principales supplémentaires d'ici 15 ans sur le territoire (**hors commune de la Pesse**)
- Proposer des logements en accession sous diverses formes pour répondre aux divers besoins et niveaux de revenus : individuel, individuel groupé, collectif
- Développer l'offre en logement locatif et locatif social pour permettre une bonne rotation des ménages, un renouvellement régulier de la population, l'accueil de jeunes ménages et le maintien à domicile des personnes âgées
- Introduire dans l'offre de logements une diversité en termes de taille
- Proposer une offre en logements adaptés aux personnes âgées (maison intergénérationnelle, pavillons de plain-pied réservés dans les futures zones à urbaniser, petits logements en centre bourg, ...)
- Prendre en compte les résidences secondaires dans la quantification de l'offre en logement (30% à 50%).

Action n°2 : Répartir l'offre de logement de manière raisonnée et équilibrée

Répartir l'offre de logement (résidences principales) de manière équilibrée

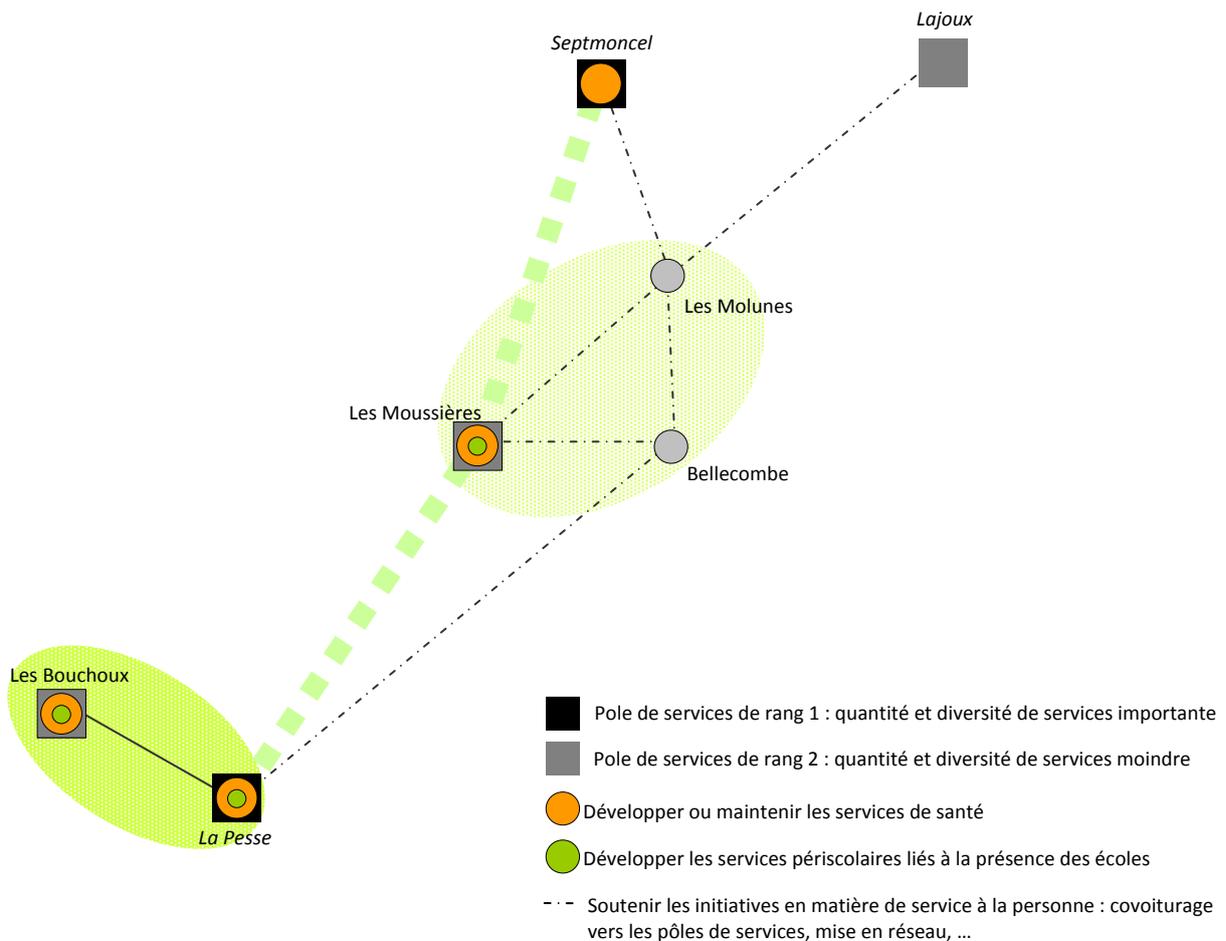


- Favoriser le renouvellement urbain afin de limiter le recours aux espaces agricoles et naturels, notamment en résorbant la vacance, en particulier dans le centre bourg des Moussières
- Privilégier les potentialités résiduelles des espaces bâtis pour densifier raisonnablement les zones urbanisées
- Optimiser la localisation de l'habitat dans un souci de limiter l'étalement urbain en s'appuyant sur les zones déjà urbanisées, dans le respect de la Loi Montagne
- Créer une urbanisation durable qui s'intègre au mieux aux spécificités des communes, qui ne gaspille pas l'espace et qui respecte les attentes des accédants

OBJECTIF 2.2 | RENFORCER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES, AINSI QUE LE LIEN SOCIAL

Action n°1 : Renforcer l'offre en services à la personne

Renforcer l'offre de services à la personne



- Identifier les besoins locaux en matière de service de santé, pour enrichir la réflexion à l'échelle intercommunale (proposition de localisation d'une antenne d'un service de santé intercommunal ou de permanences sur le territoire)
- Soutenir les initiatives en matière de services à la personne (covoiturage ou transport à la demande par exemple) et / ou s'appuyer sur le Cantou des Bouchoux (et plus globalement sur le réseau des Cantous, via le SMAHHJ) pour développer un service de transport pouvant rayonner sur tout le territoire. La mise en place d'un tel service doit être faite à une échelle intercommunale pour un fonctionnement optimal
- Maintenir les écoles dans un premier temps puis créer les équipements périscolaires nécessaires au maintien et à l'attrait de population
- Développer les services bancaires

Action n°2 : Maintenir l'offre en commerces de proximité

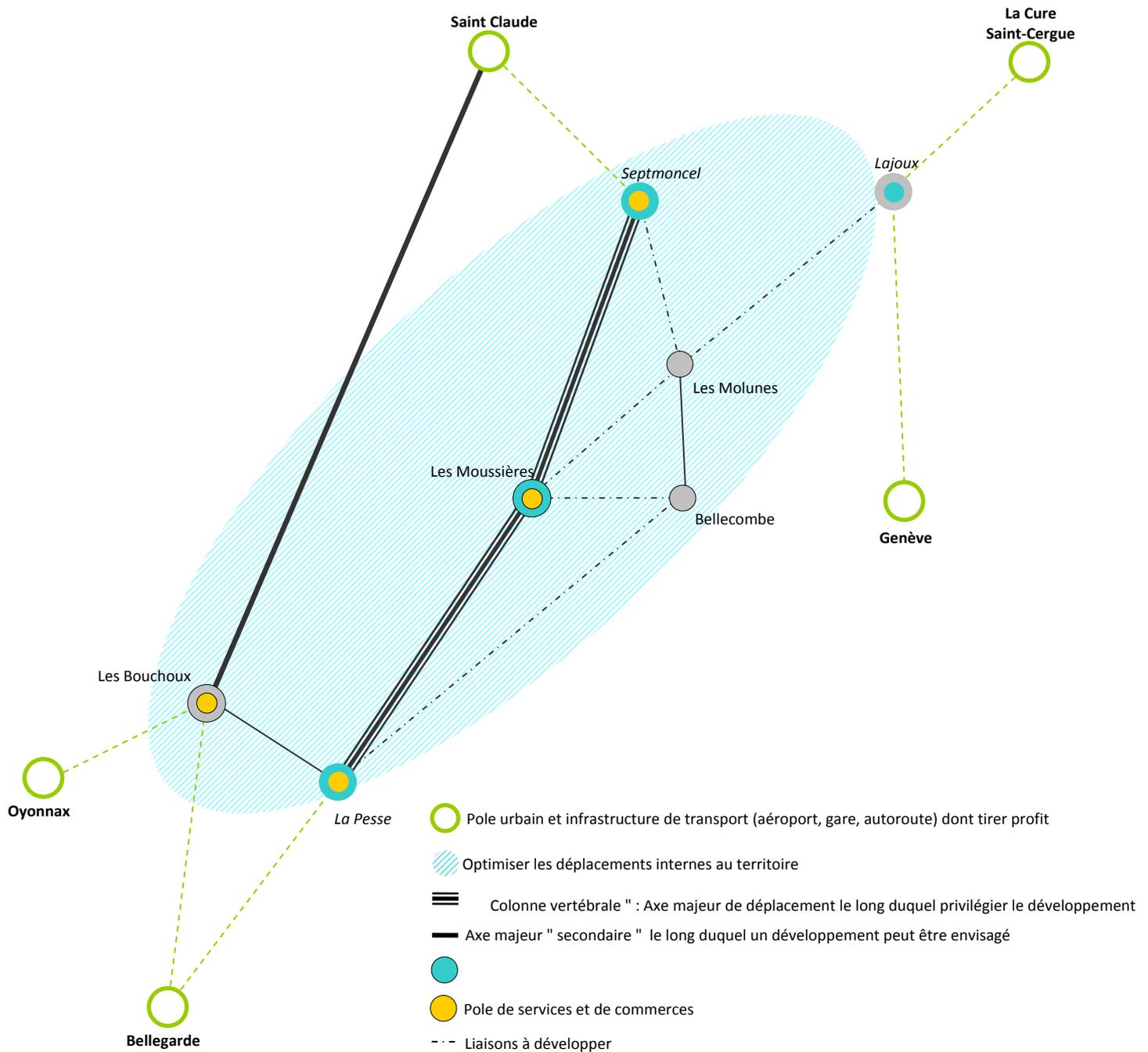
- Rendre accessible les commerces à tous : liaisons piétonnes, cyclistes,...
- Améliorer l'attractivité des pôles commerciaux en améliorant le fonctionnement de leurs abords : stationnement, traitement des espaces publics, ...

Action n°3 : Favoriser le lien social

- Développer les activités culturelles sur le territoire via les associations, en identifiant les potentialités des salles existantes et en les valorisant, pour créer des lieux de culture et de vie sociale (maison des associations, local, ...)
- Être force de proposition au sein de la communauté de communes pour la localisation d'une antenne de la future médiathèque de Saint-Claude sur le territoire
- Soutenir les initiatives individuelles et/ou événementielles (exemple aux Bouchoux ; exemple de la bibliothèque associative du relai des skieurs à La Pesse)
- Aménager des espaces sportifs et de loisirs au cœur des centres bourgs : terrain multisports, boulodrome, ...
- Améliorer les « places » de village afin de (re)créer des espaces identitaires, conviviaux et attractifs pour que la population se les réapproprie
- Créer des espaces de rencontre dans les communes où l'habitat dispersé prédomine, pour palier à l'absence de centre bourg et d'espaces centraux
- Prévoir dans les futures zones à urbaniser et autour des opérations, des espaces publics en tant que tels

OBJECTIF 2.3 | OPTIMISER LES ACCES AU TERRITOIRE, CONNEXIONS ET DEPLACEMENTS A L'INTERIEUR DU TERRITOIRE

Optimiser l'accès au territoire et les mobilités à l'intérieur de celui-ci



Action n°1 : Assurer les déplacements vers et à travers le territoire

- Tirer profit de la proximité des pôles urbains et infrastructures
- Développer les liaisons entre les pôles ruraux et les pôles de services et encourager les alternatives pour réduire l'utilisation de l'automobile pour les déplacements intercommunaux
- Développer les réseaux de NTIC
- Privilégier le développement le long de la "colonne vertébrale" Septmoncel - La Pesse, et dans une moindre mesure, sur l'axe Saint-Claude - Bellegarde

Action n°2 : Assurer l'efficacité des déplacements intra-villages

- Renforcer les réseaux de cheminements piétons et cyclistes entre les pôles de proximité et le reste des quartiers et des communes
- Prendre en compte les thématiques des déplacements dans les opérations d'aménagement : mode doux, stationnement, accessibilité, ...
- Assurer l'accessibilité PMR aux équipements, services et commerces
- Résoudre les problèmes de stationnement dans les centres bourgs et les lieux touristiques

OBJECTIF 3.1 | VALORISER LES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS, COMPOSANTS ESSENTIELS DE L'IDENTITE TERRITORIALE

Action n°1 : Prendre en compte les paysages naturels, dans toute leur dimension

- Maintenir une activité agricole permettant l'entretien des zones ouvertes et la préservation des paysages de combes
- Valoriser les paysages naturels remarquables, en lien avec la préservation des milieux naturels : tourbières et zones humides, pelouses sèches, ...
- Assurer un développement maîtrisé du territoire en adéquation avec l'habitat dispersé
- Valoriser l'architecture traditionnelle en permettant l'évolution du patrimoine bâti existant et ses abords, dans le respect de ses caractéristiques (interventions sur le bâti : extensions, ouvertures, débords de toit, annexes, matériaux... ; fournils et greniers forts ; garages en bord de route)

Action n°2 : Valoriser les paysages bâtis

- Assurer l'intégration paysagère, architecturale et naturelle des nouvelles constructions : habitations, équipements, mais aussi bâtiments d'activités et exploitations agricoles
- Préserver les silhouettes urbaines pour améliorer la lisibilité des villages
- Maintenir les points de vue remarquables sur les villages
- Valoriser les entrées de village par un traitement qualitatif : insertion paysagère et architecturale des bâtiments d'activités ou des exploitations agricoles, maintien des points de vue intéressants, intégration des zones d'urbanisation récente, ...
- Sauvegarder les éléments architecturaux caractéristiques : fromageries, mairies, écoles, coopératives, ...
- Valoriser les éléments de patrimoine : églises, bornes, fontaines, ...
- Assurer un traitement qualitatif des espaces publics

OBJECTIF 3.2 | PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES, SUPPORTS DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Action n°1 : Maintenir la biodiversité

- Maintenir une activité agricole permettant l'entretien des zones ouvertes et la préservation des paysages de combes et la richesse de la biodiversité qui s'y inscrit
- Protéger les zones humides et les tourbières, afin de conserver leur rôle de rétention des eaux, filtre naturel et réservoir de biodiversité
- Préserver les espaces « calcaires » : falaises, corniches, éboulis et pelouses, abritant une faune et une flore spécifique remarquable
- Prendre en compte le périmètre Natura 2000 et éviter toute incidence significative sur celui-ci
- Prendre en compte la biodiversité ordinaire : haies, murets, vergers, coupures vertes au cœur des villages, ...
- Préserver les continuités écologiques, notamment les « réseaux » de zone humide

Action n°2 : Améliorer la qualité environnementale

Préserver les ressources naturelles : eau, sol, énergie

- Préserver les milieux aquatiques, notamment en maîtrisant les effluents agricoles et domestiques.
- Favoriser les dispositifs techniques permettant les économies d'eau (récupération eau de pluie,...) afin de pérenniser la ressource
- Maîtriser la consommation d'espace, en limitant l'étalement urbain et le mitage de l'espace et en « densifiant » raisonnablement.
- Rechercher la performance énergétique en matière d'architecture et d'urbanisme : dans la rénovation, la construction neuve et les zones d'urbanisation futures.
- Réduire les déplacements pour réduire l'émission de GES (voir axes 1 et 2)
- Donner à la filière bois les moyens de se structurer (voir axe 1) pour développer le recours au bois énergie
- Permettre et inciter le recours au solaire thermique et à la production photovoltaïque

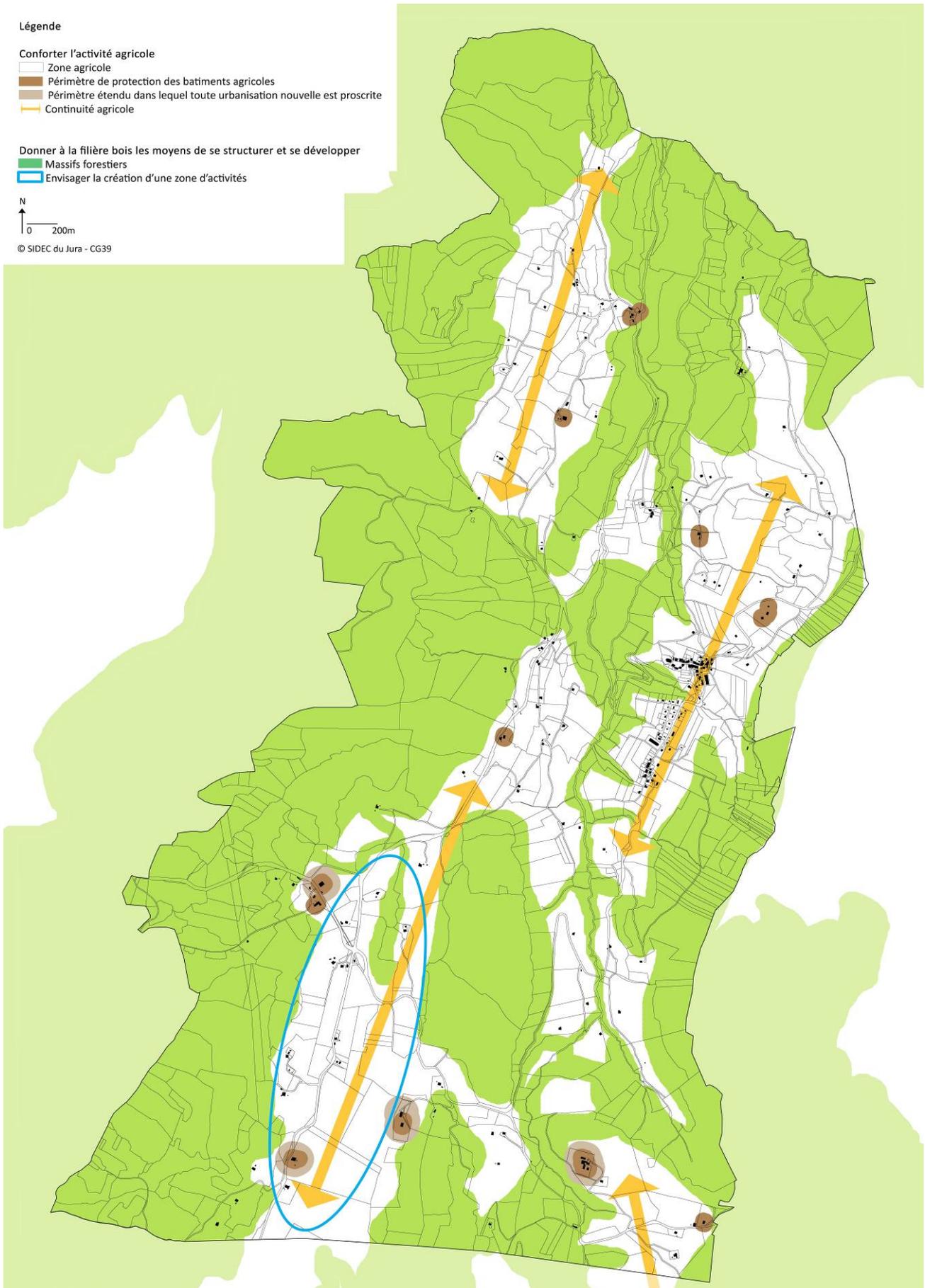
Prendre en compte les risques

- Éviter toute urbanisation des zones les plus soumises aux risques : inondation, mouvement de terrain
- Limiter les phénomènes de ruissellement à la source pour éviter une aggravation du risque inondation à l'aval

Commune de
Les Bouchoux

**Déclinaison
communale
du projet de
territoire**

OBJECTIF 1.1 | PERENNISER LES FILIERES AGRICOLE ET SYLVICOLE



Action n°1 : Conforter l'activité agricole, force de la commune

Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement

- Appliquer, au minimum, le principe de réciprocité autour des bâtiments agricoles. .
- Pour certaines exploitations agricoles à fort enjeu, étendre le périmètre de protection, dans lequel toute urbanisation nouvelle sera proscrite, pour ne pas compromettre l'exploitation.
- Prendre en compte les circulations agricoles, notamment dans la localisation des projets
- Mettre en place un zonage et un règlement adaptés permettant le développement des exploitations et la diversification de leur activité vers des activités complémentaires (tourisme, vente directe, ...)
- Assurer l'intégration de l'activité dans le paysage pour la rendre attractive et conforter son image en tant que composante essentielle et identitaire du territoire, surtout dans le contexte paysager de la commune, très ouvert, où tout est soumis à la vue. L'intégration de l'activité agricole passe par la mise en place règles en terme d'architecture notamment : couleurs, matériaux aspect bois, pentes de toit, position des bâtiments ; et le traitement de leurs abords.

Reconnaître et préserver le potentiel agricole

- Reconnaître l'espace agricole à travers un zonage cohérent et fonctionnel en maintenant la continuité des zones agricoles, sans enclave.
- Préserver les meilleures terres, comme les prés de fauche, en trouvant des terrains pour l'urbanisation les moins impactants pour l'agriculture
- Maitriser la consommation d'espace et l'étalement urbain.

Action n°2 : Donner à la filière bois les moyens de se structurer et se développer

Faire en sorte que la forêt s'exploite dans les meilleures conditions

- Prendre en compte les dessertes forestières et places de dépôts existantes ou programmées dans la localisation des projets, pour ne pas bloquer les sorties de bois en périphérie des massifs forestiers : Bois des Ecollets, Bois de Bans, Les Couloirs.
- Intégrer les besoins en termes de desserte et de place de dépôt:

Assurer le maintien et le développement des acteurs de la filière bois sur le territoire

- Permettre la modernisation et le développement des industries de transformation du bois en prenant en compte les entreprises de la filière bois existantes et leurs besoins.
- Poursuivre les réflexions sur la création d'une zone d'activités sur le pôle La Pesse/Les Bouchoux permettant l'implantation des activités de la filière bois, entre autres.
- Comme pour l'activité agricole, assurer l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments d'activité de la filière bois, ainsi que leurs abords.
- Développer l'usage du bois pour la production d'énergie et la construction en encourageant les formes d'architecture basées sur le bois (dans les secteurs les plus appropriés, sans compromettre les qualités de l'architecture traditionnelle) et l'utilisation de l'énergie bois.

OBJECTIF 1.2 | CONFORTER L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Légende

IMAGE

Créer une vraie porte d'entrée du territoire des Hautes Combes
 ■ Aménager le parking de la Madonna

HEBERGEMENT

Développer l'agritourisme

- Zone agricole
- Exploitation agricole

Développer l'accueil des campings-caristes

- Aménager une aire d'accueil à Très-la-Ville

ACTIVITES

Poursuivre l'aménagement du milieu naturel

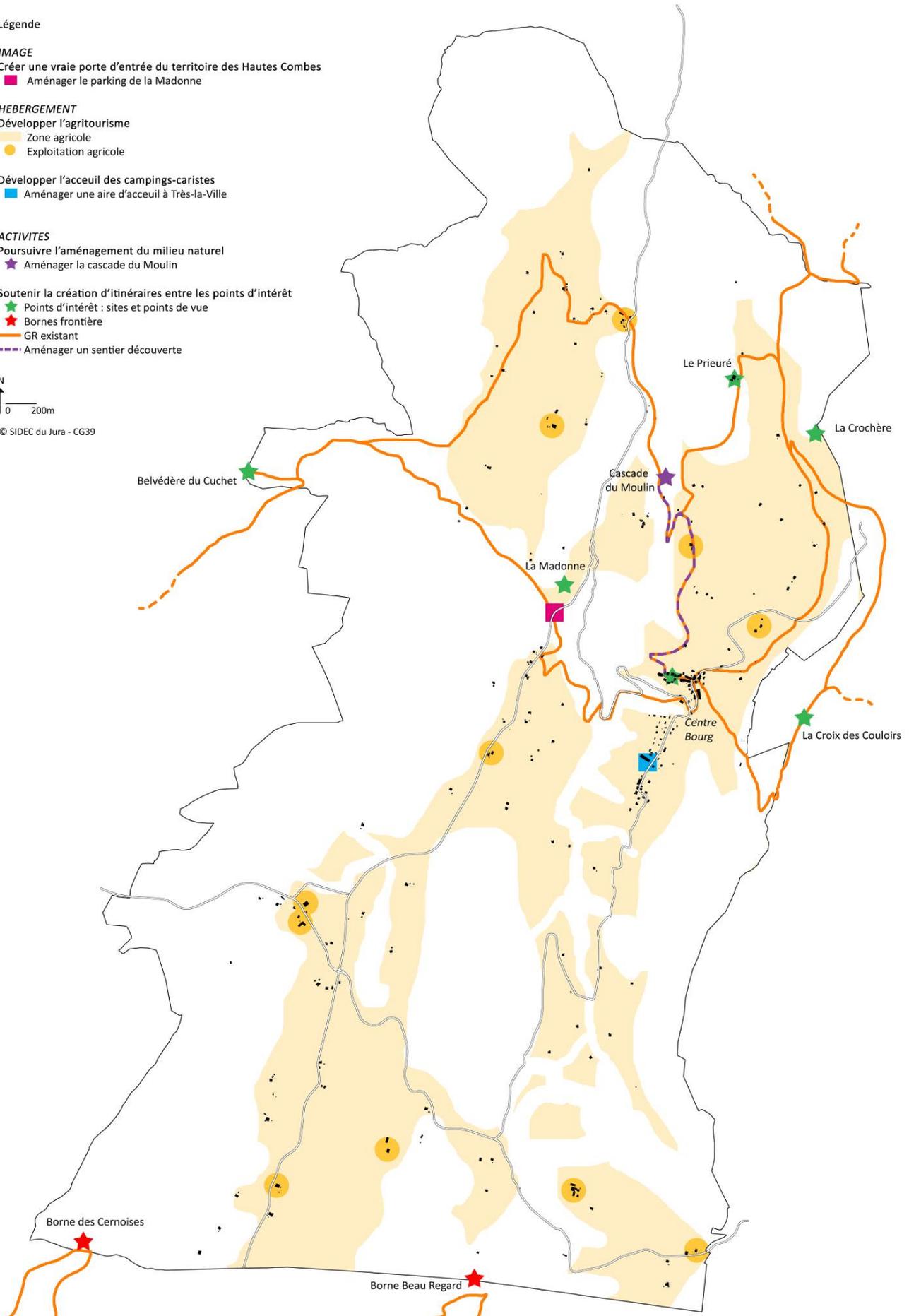
- ★ Aménager la cascade du Moulin

Soutenir la création d'itinéraires entre les points d'intérêt

- ★ Points d'intérêt : sites et points de vue
- ★ Bornes frontière
- GR existant
- Aménager un sentier découverte



© SIDEC du Jura - CG39



Action n°1 : Renforcer l'identité du territoire et son image

- Assurer un développement touristique « diffus » et de qualité, qui s'intègre et respecte les paysages naturels et bâtis
- Promouvoir et renforcer la qualité, la convivialité et le lien social dans l'accueil : hébergement, services, équipements.
- Proposer une offre qui s'appuie sur l'identité culturelle, artisanale et patrimoniale du territoire et la faire évoluer l'offre d'activités, vers une offre « 4 saisons ». La commune ne bénéficie pas d'un enneigement important, l'objectif est donc d'y développer des activités complémentaires aux activités présentes sur les autres communes des Hautes Combes, valorisant les atouts et spécificités de la commune : paysages, morphologie urbaine du centre bourg, patrimoine bâti et autre (bornes frontière), activité agricole, rivière du Tacon.
- Promouvoir et renforcer la qualité du cadre de vie.

Créer une véritable porte d'entrée ouest sur le territoire des Hautes Combes

- Mettre en valeur du parking de la Madonne, le long de la RD124 :
 - rendre cet espace plus agréable : lisibilité du stationnement, qualité de l'aire de pique ;
 - aménager un belvédère ;
 - développer l'information (panneaux).

Action n°2 : Développer et requalifier l'offre d'hébergement

- Relever le niveau global de qualité du parc par la création d'hébergements de qualité, où « qualité » est synonyme de : convivialité, art de vivre, partage, authenticité, ...
- La qualité de l'hébergement va bien évidemment de paire avec la qualité du cadre de vie, d'où l'intérêt de travailler en parallèle à l'amélioration continue du cadre de vie de la commune (et plus largement du territoire) : paysages urbains et naturels, espaces publics, équipements et services, etc.

Accentuer la diversité de l'offre d'hébergement

- Maintenir une **diversité** dans l'offre d'hébergement tout en la rendant plus lisible, pour pouvoir accueillir la clientèle tout au long de l'année et sur des séjours de durées variées :
 - conserver, voire développer, une offre d'hébergements adaptée aux revenus modestes (camping) ;
 - tout en permettant une montée en gamme de l'hébergement touristique (permettre le développement de structures hôtelières sous réserve de l'adéquation du projet avec l'identité du territoire par exemple) ;
 - et en maîtrisant le développement des hébergements pouvant dévaloriser l'image du territoire : (« concentration » de mobil-home ou de campings cars).
- Développer l'offre « thématique » des hébergements, et plus particulièrement en lien avec le développement de l'agritourisme (gîtes à la ferme).
- Développer les chambres d'hôtes permettant l'établissement de relations entre le touriste et l'habitant qui en profitera pour lui exposer sa culture et son territoire.

Développer l'accueil des camping-caristes

- Réaménager le parking de la Madone, le long de la RD124 (*voir précédemment*)
- Aménager et intégrer une aire d'accueil pour campings cars dans le centre bourg :
 - Une vraie aire d'accueil, de capacité limitée pourrait être aménagée à côté de la salle polyvalente, avec borne de vidange et parking paysager ;

- Un cheminement piéton devra être aménagé entre ce site et le carrefour de l'épicerie (et dans le prolongement vers le centre bourg) pour rejoindre aisément les services et équipements du cœur du village (voir Axe 2).

Action n°3 : Moderniser l'offre touristique

Soutenir la création et le développement d'itinéraires phares de découverte qui porte l'image du territoire et correspondent à son positionnement

- Poursuivre l'aménagement de la cascade du Moulin (stationnement, sécurisation des accès et des abords du site) et aménager un sentier découverte « circuit du meunier » entre le centre bourg et la cascade du Moulin.
- Aménager le parking de la Crochère
- En complément de la liaison entre les différents points de vue et sites d'intérêt du village par les GR, créer des plus petits itinéraires, accessibles par le plus grand nombre : *Belvédère du Cuchet, Croix des Couloirs, Crochère, Prieuré, Madame, Cascade du Moulin*
- Pour tous ces itinéraires : aménager le départ depuis l'épicerie-bar, et s'appuyer sur les cheminements doux du cœur de village reliant les différents points d'intérêt du centre bourg (services et équipements, habitat, patrimoine, ...)
- Aménager les sites des bornes frontières (Borne au Lion « Sur Beau Regard » et Borne des Cernoises) et les intégrer dans les circuits de randonnée de l'Ain (au départ de Belleydoux ou Echallon).
- Relier le GR des Bouchoux aux GR de l'Ain par Leary

Développer la randonnée VTT

- Créer des itinéraires de randonnée VTT dans le massif forestier des Ecollets, au départ du hameau de Tailla.

Poursuivre le développement de l'agri-tourisme

- Faciliter le maintien d'une activité agricole par une diversification des revenus (gîtes à la ferme, vente directe, visites,...)
- Depuis les sentiers GR, rendre plus lisible les fermes avec production et vente directe.

Action n°4 : Développer les services et équipements

Cette action n'est pas spécifique au développement touristique, elle est développée à l'Axe 2

Créer des équipements et aménagements de qualité et partagés

- Maintenir l'offre en services à la personne, notamment les services de santé.
- Assurer le maintien et le développement du commerce de proximité de la commune : l'épicerie.

Améliorer l'accessibilité, la lisibilité et le stationnement

- Créer des conditions de stationnement satisfaisantes pour tous en proposant des sites adaptés et de qualité : pour l'accès aux sites, aux abords des services et équipements, ...

- Créer ou revaloriser des liaisons douces entre les pôles d'intérêt de la commune : Place du village, commerce, ...

Action n° 5 : Poursuivre la mise en valeur du cadre de vie

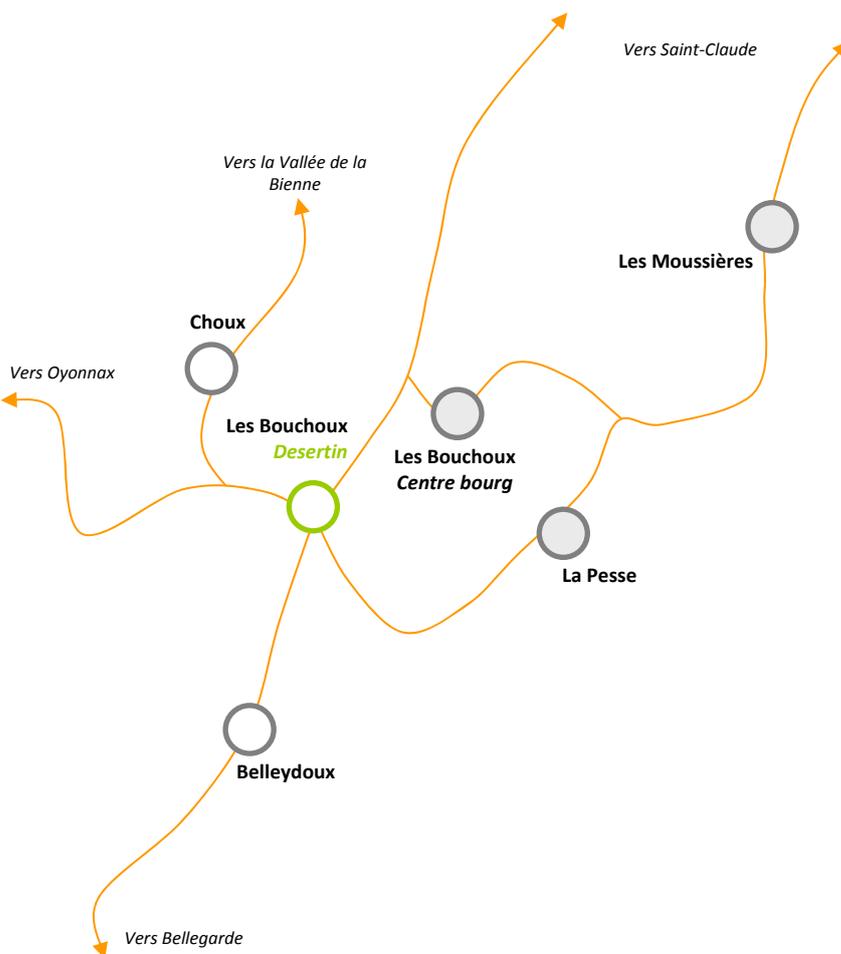
Cette action n'est pas spécifique au développement touristique, elle est développée à l'Axe 3

- Poursuivre la mise en valeur des paysages naturels, composante essentielle de l'attrait des Hautes Combes, notamment à travers le maintien de l'agriculture et des espaces ouverts.
- Maitriser l'urbanisation et empêcher la banalisation des territoires et des paysages par un souci constant d'intégration architecturale, paysagère, urbaine et environnementale des constructions.
- Poursuivre la mise en valeur du patrimoine traditionnel des Hautes Combes.
- Poursuivre l'aménagement des espaces publics, lieux de vie et de rencontres.
- Intégrer les activités économiques, vitrine du territoire : bâtiments d'activité, exploitations agricoles, ...

OBJECTIF 1.3 | PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES ET L'ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJET

Action n°1 : Maintenir et permettre le développement des entreprises locales*

- Permettre aux petites activités artisanales de s'implanter dans le bâti existant et futur, moyennant le respect du voisinage et du bâti traditionnel.
- Poursuivre les réflexions sur l'implantation d'une zone d'activités pour le pôle Les Bouchoux-La Pesse, en privilégiant une localisation proche des grands axes de transport (RD), pouvant ainsi bénéficier aux locaux (Les Bouchoux, La Pesse), mais également aux communes voisines du Jura et de l'Ain (Choux, Belleydoux, Giron...)



**Il ne s'agit pas d'exclure des entreprises qui viendraient de l'extérieur du territoire des Hautes combes pour s'installer aux Bouchoux, mais de ne pas entrer dans un principe de concurrence de territoires.*

Action n°2 : Accueillir de nouvelles activités porteuses d'emplois par le développement des NTIC

- Valoriser la bonne position géographique du territoire et sa proximité avec plusieurs grands pôles urbains.
L'accès au haut débit est un enjeu fort pour l'attractivité résidentielle du territoire, l'accès au très haut débit peut quant à lui être un atout très important pour attirer des entreprises pouvant s'affranchir des contraintes du territoire (accessibilité...).
- Développer les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
La commune est attachée à l'accès pour tous à ces technologies qui permettent dans une certaine mesure de compenser les handicaps d'un territoire montagnard.

OBJECTIF 2.1 | PROPOSER UNE OFFRE EN LOGEMENTS ADAPTEE, REpondant AUX BESOINS DE TOUS ET RESPECTUEUSE DES SPECIFITES COMMUNALES

Légende

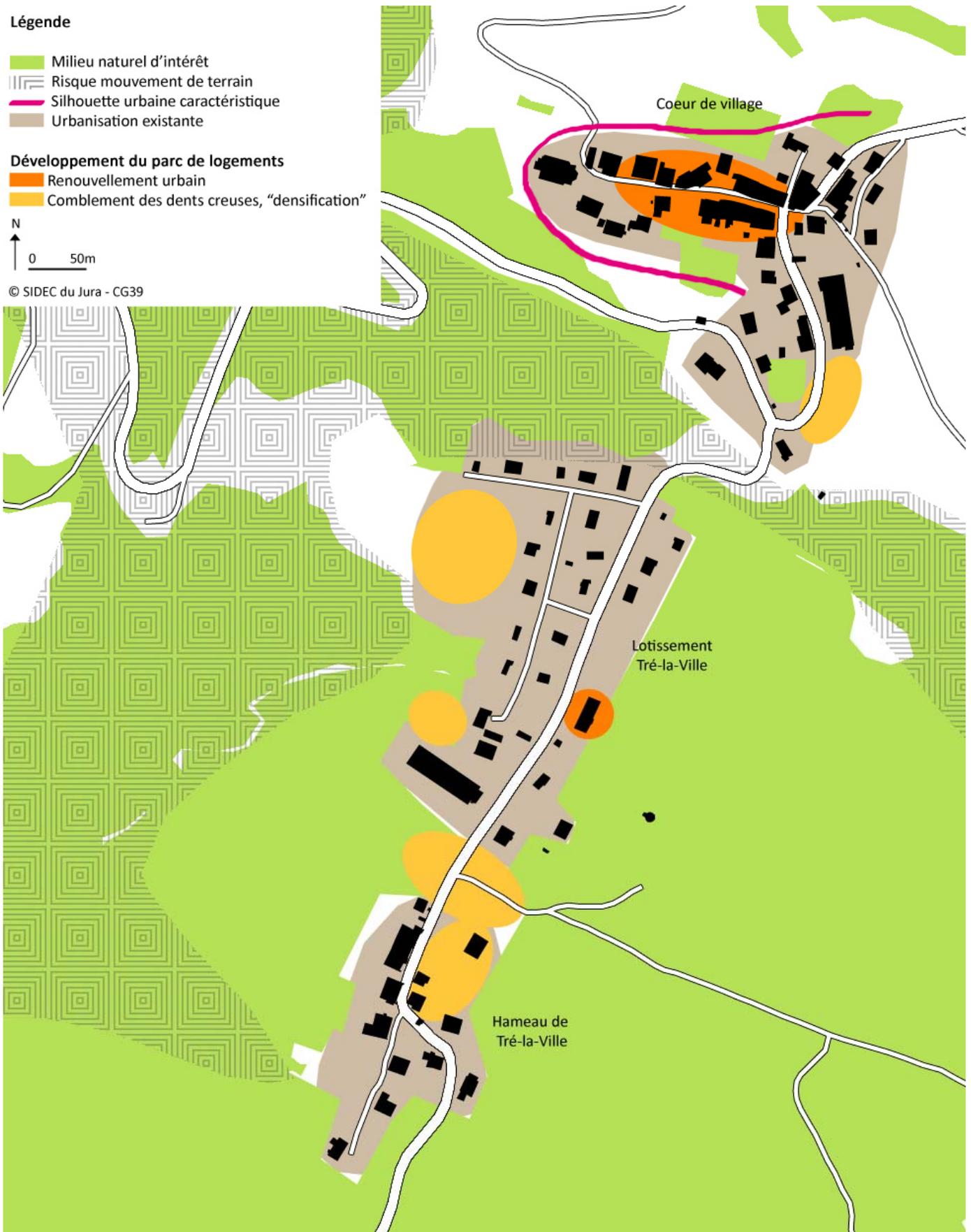
-  Milieu naturel d'intérêt
-  Risque mouvement de terrain
-  Silhouette urbaine caractéristique
-  Urbanisation existante

Développement du parc de logements

-  Renouvellement urbain
-  Comblement des dents creuses, "densification"



© SIEDEC du Jura - CG39



Action n°1 : Développer une offre de logements répondant à tous

- Maintenir la diversité de l'offre en logements, pour répondre aux divers besoins et niveaux de revenus, permettant une bonne rotation des ménages, un renouvellement régulier de la population et l'accueil de jeunes ménages :
 - sous diverses formes : individuel, individuel groupé, collectif,
 - de tailles variées,
 - avec des statuts d'occupation divers, permettant des parcours résidentiels complets : locatif, locatif social, accession. Actuellement, le parc de logement se compose de 26% de locatif, l'objectif des élus est de maintenir, au minima, cette part.
- Proposer une offre en logements adaptés aux personnes âgées pour permettre leur maintien à domicile le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions, par la création par exemple :
 - d'une maison intergénérationnelle,
 - de pavillons de plains pieds dans les zones à urbaniser,
 - de petits logements locatifs dans les immeubles du centre bourg.
- Prendre en compte les résidences secondaires dans la quantification de l'offre en logement : 20% de résidences secondaires dans le parc de logements à l'échéance du PLU.

Action n°2 : Développer le parc de logements de manière rationnelle, maîtrisée et durable

- **Créer 18 nouveaux logements sur les Bouchoux, toutes occupations confondues.**

- Favoriser le **renouvellement urbain**.

Prendre en compte le potentiel en logements vacants susceptibles d'être réintroduit sur le marché à l'échéance du PLU.

Pour favoriser la réhabilitation du bâti, une politique de stationnement est mise en place par la municipalité, afin de créer de petites poches de stationnement au cœur du village, pour palier à l'impossibilité de créer du stationnement à la parcelle au cœur du village.

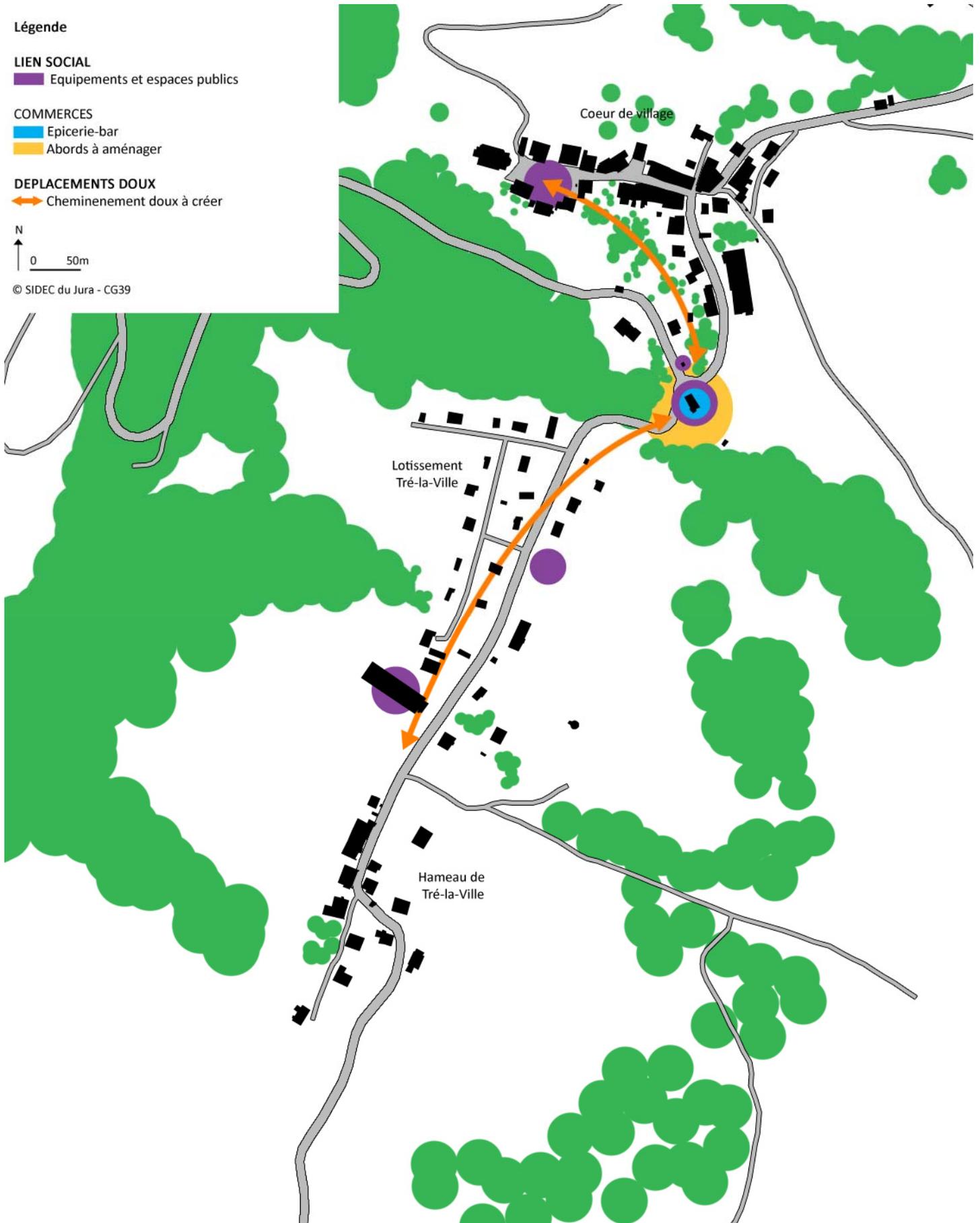
- Privilégier les **potentialités résiduelles des espaces bâtis** du centre bourg, afin de :

- limiter au maximum la consommation d'espace ;
- préserver la silhouette actuelle du cœur de village ;
- protéger les zones à fort intérêt environnemental bordant le centre bourg.

Les dents creuses existantes dans le tissu bâti sont donc prises en compte dans la réflexion sur le développement urbain : 2^{ème} tranche du lotissement, hameau de Trè-la-Ville, ...

- Créer une **zone de surface limitée** pour accueillir de la construction neuve dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble, sous maîtrise communale : à l'arrière de la salle polyvalente.

OBJECTIF 2.1 | RENFORCER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES, AINSI QUE LE LIEN SOCIAL



Action n°1 Conserver les services de santé sur le pôle Les Bouchoux – La Pesse

- A court terme : maintenir les services de santé par la création d'une aire de stationnement aux abords du cabinet médical.
- A moyen terme : créer les conditions nécessaires au maintien des services médicaux : proposer une solution (foncier, immobilier, portage, accompagnement...) pouvant permettre le regroupement éventuel dans un même bâtiment des professionnels de santé du secteur (2 médecins généralistes et infirmières libérales) et la création d'un logement d'accueil pour les stagiaires et remplaçants.

Action n°2 : Favoriser le lien social

- Poursuivre la valorisation des espaces publics pour une appropriation par tous :
 - Place du village ;
 - Abords de l'épicerie ;
 - Terrain multisports.
- Maintenir un tissu associatif dense et dynamique :
 - Poursuivre les réflexions sur le devenir de la salle paroissiale ;
 - Poursuivre l'aménagement de la salle polyvalente.

Action n°3 : Promouvoir les déplacements doux, garant d'une cohésion du centre bourg

- Créer un véritable cheminement piétonnier entre le cœur de village et le hameau de Très-la-Ville :
 - Indépendant de la départementale, plutôt fréquentée, pour relier la place du village au carrefour de Très-la-Ville, traversant les vergers situés sous le village. Cet accès permettrait pour les personnes stationnant sur la place, de rejoindre facilement le commerce par exemple ; et pour les enfants de relier en toute sécurité l'arrêt de bus, face à l'épicerie.
 - Sécuriser le long de la rue de Très-la-Ville, notamment au niveau du rétrécissement dans le virage.

Ce cheminement piéton permettrait ainsi de relier tous les commerces, services et espaces publics entre eux : école, mairie, poste, commerce, arrêt de bus, terrain multisports, salle polyvalente.

Action n°4 : Maintenir l'offre commerciale de proximité

Pour assurer la pérennité du commerce de la commune, un des objectifs est de le rendre aisément accessible par tous :

- Améliorer l'accès piétonnier, depuis le cœur de village : créer un cheminement doux en site propre permettant de rejoindre la place au commerce, sans emprunter la départementale, mal sécurisée,
- Améliorer l'accès piéton depuis le hameau de Très-la-Ville, en sécurisant les abords de la rue de Très-la-Ville,
- Aménager le bâtiment et les abords de l'épicerie pour rendre l'espace plus agréable, plus conviviale et appropriable par tous : lisibilité, stationnement, traitement paysager. L'épicerie se situant en entrée de village, le site se doit d'être la plus attractif possible.

OBJECTIF 3.1 | VALORISER LES PAYSAGES

Légende

PAYSAGES NATURELS

Maintenir les zones ouvertes

Préserver les paysages et milieux naturels remarquables:

pelouses, falaises et corniches, forêts

zones humides

Valoriser l'architecture traditionnelle: habitat dispersé et anciennes fermes

PAYSAGES URBAINS

Assurer l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments d'exploitation

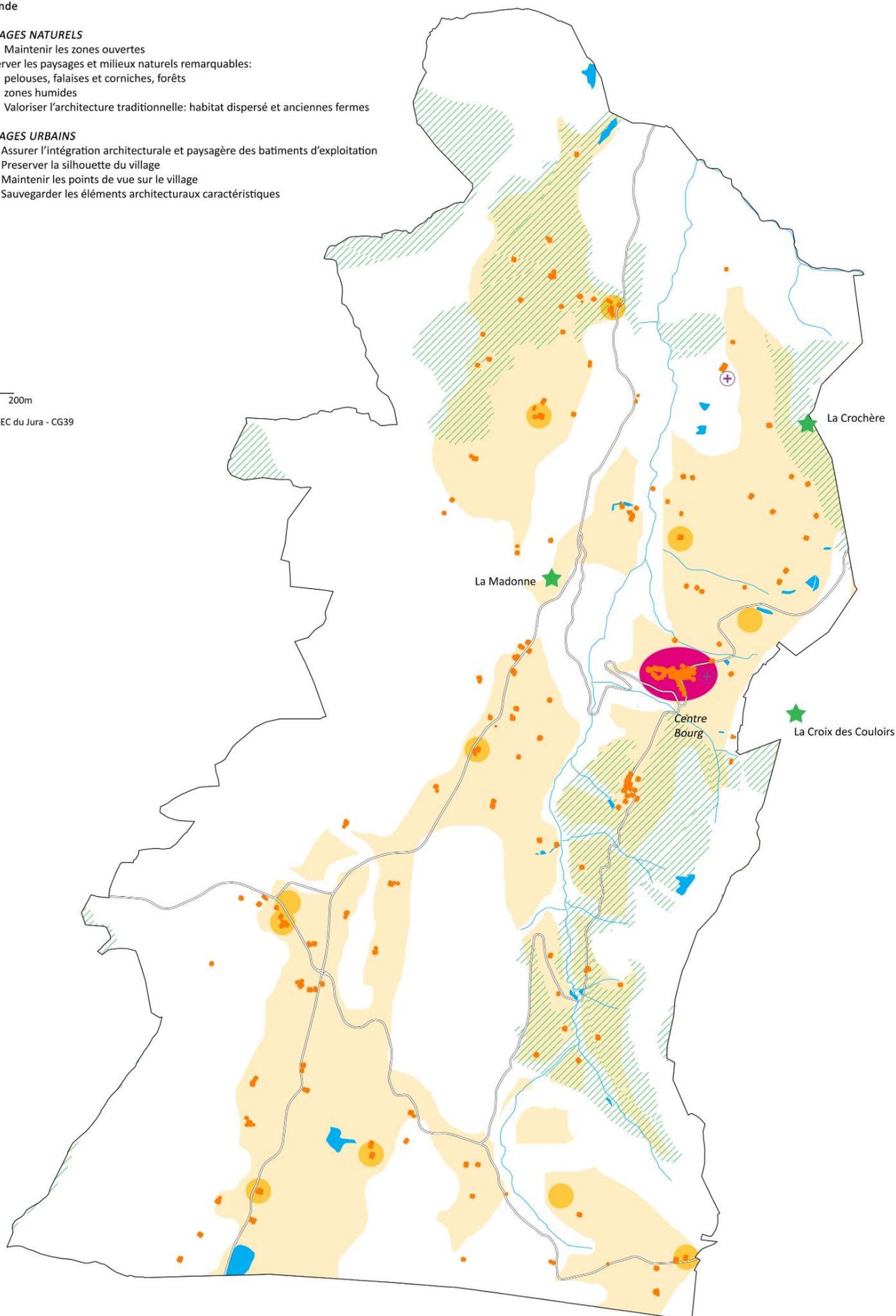
Préserver la silhouette du village

Maintenir les points de vue sur le village

Sauvegarder les éléments architecturaux caractéristiques



© SIDEJEC du Jura - CG39



Action n°1 : Prendre en compte les paysages naturels, dans toute leur dimension

- Maintenir une activité agricole permettant l'entretien des zones ouvertes et la préservation des paysages de combe : combes de Léary, Desertin, Tailla, ... **Voir Axe 1**
Remédier notamment à l'enfrichement aux abords du cœur de village, menaçant sa lisibilité.
- Préserver les paysages naturels remarquables, en lien avec la préservation des milieux naturels : tourbières et zones humides, pelouses sèches, falaises et corniches, ... : L'enversy, La Crochère, Desertin, ...
- Assurer un développement maîtrisé du territoire en adéquation avec l'habitat dispersé.
- Valoriser l'architecture traditionnelle en permettant, dans le respect de ses caractéristiques :
 - le changement de destination des anciennes fermes ayant un intérêt architectural ou patrimonial
 - l'évolution du patrimoine bâti existant et ses abords : extensions, ouvertures, annexes, ...

Action n°2 : Valoriser les paysages urbains

- Préserver la silhouette caractéristique du cœur de village, composante du patrimoine du village. Plus globalement la préservation de la silhouette même du village passe par la préservation de tout son environnement : paysages ouverts, vallée du Tacon, ...
- Assurer l'intégration paysagère, architecturale et naturelle :
 - des nouvelles constructions ;
 - des exploitations agricoles et de leurs abords ;
 - des bâtiments d'activités et leurs abords.
- Valoriser les entrées de village par un traitement qualitatif, notamment par la mise en valeur du bâtiment de l'épicerie et de ses abords, à l'entrée sud.
- Maintenir les points de vue remarquables sur le village :
 - Crochère,
 - Madonne,
 - Croix des Couloirs,
 - Depuis la RD124 Saint-Claude – Oyonnax.
- Sauvegarder les éléments architecturaux caractéristiques :
 - Eglise,
 - Mairie – école,
 - Ancien presbytère,
 - Fromagerie,
 - Prieuré.
- Poursuivre le traitement qualitatif des espaces publics : place du village, abords de l'épicerie.

OBJECTIF 3.2 | PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES

Légende

MAINTENIR LA BIODIVERSITE

- Maintenir les zones ouvertes
- Protéger les zones humides
- Préserver les milieux naturels à fort intérêt écologique
- Prendre en compte les périmètre Natura 2000
- Préserver les continuités écologiques

QUALITE ENVIRONNEMENTALE

- Préserver les milieux aquatiques
- Maitriser la consommation d'espace
- Protéger les sources et captages
- Eviter toute urbanisation dans les secteurs soumis à des risques



© SIDEC du Jura - CG39



Action n°1 : Maintenir la biodiversité

- Maintenir une activité agricole permettant l'entretien des zones ouvertes et la préservation des paysages de combe et la richesse de la biodiversité qui l'accompagne. **Voir Axe 1**
- Protéger les zones humides et tourbières, afin de conserver leur rôle de rétention des eaux, filtre naturel et réservoir de biodiversité.
- Protéger les autres espaces naturels à fort intérêt environnemental : falaises, corniches, éboulis et pelouses, abritant une faune et une flore spécifique remarquable.
- Prendre en compte le périmètre Natura 2000 en évitant toute incidence significative sur celui-ci.
- Prendre en compte la biodiversité ordinaire :
 - en préservant et valorisant les vergers aux abords du cœur de village,
 - en incitant au maintien des espaces plantés dans les parcelles privatives. La végétalisation des espaces libres participe également à l'image verte de la commune et à son cadre de vie. La commune souhaite donc réaffirmer, voire renforcer sur les parcelles privatives, les obligations de végétalisation des espaces libres, également dans l'objectif de lutter contre l'imperméabilisation des sols, génératrice d'inondation (saturation des réseaux d'évacuation des eaux de pluie).

Action n°2 : Améliorer la qualité environnementale

Préserver les ressources naturelles : sol, eau, énergie

- Limiter l'étalement urbain, en inscrivant le développement urbain en continuité de l'existant :
 - favoriser la réhabilitation du bâti,
 - définir des limites pour contenir l'urbanisation :
 - urbaniser en priorité les dents creuses
 - « donner de l'épaisseur » aux zones urbaines en rompant l'urbanisation linéaire,
 - réduire au maximum les extensions urbaines en se limitant aux plus pertinentes (en passant à plus de 7ha de zones constructibles dans l'ancien POS à moins de 1ha),
 - assurer la composition de zones urbaines (en extensions ou dents creuses) cohérentes, moins consommatrices d'espace.
- Pérenniser la ressource en eau :
 - Préserver les milieux aquatiques, notamment en maîtrisant les effluents agricoles, domestiques, industriels et d'exploitation minière, compte tenu de la vulnérabilité liée à la nature karstique du sous sol,
 - Protéger les sources, captages et conduites existantes.
 - Favoriser les dispositifs techniques permettant les économies d'eau (récupération des EP, ...)
- Réduire la pollution atmosphérique et l'émission de gaz à effet de serre :
 - Rechercher la performance énergétique en matière d'architecture et d'urbanisme : dans la rénovation, la construction neuve et les zones d'urbanisation future.
 - Réduire les déplacements. **voir Axe 2**
 - Développer le recours au bois énergie par la structuration de la filière bois. **Voir Axe 1**
 - Développer l'usage du bois pour la production d'énergie et la construction en encourageant les formes d'architecture basées sur le bois (dans les secteurs les plus appropriés, sans compromettre les qualités de l'architecture traditionnelle) et l'utilisation de l'énergie bois.
 - Permettre et inciter le recours au solaire thermique et à la production photovoltaïque.

Prendre en compte les risques et les nuisances

- Eviter toute urbanisation des zones les plus soumises aux risques : inondation, mouvement de terrain.
- Limiter les phénomènes de ruissellement à la source pour éviter une aggravation du risque inondation à l'aval.